

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 septembre 2020

Délibération n°37 - 2020 relative au référentiel des primes de charge administrative (PCA) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) au titre de l'année universitaire 2020-2021

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'un référentiel des primes de charge administrative (PCA) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Référentiel PCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/09/2020

Document mis en ligne le : 21/09/2020